

DECISION DE LA PRESIDENTE PAR DELEGATION

Budget Principal de la CA2B - Fongibilité des crédits : transfert de crédits n°5

Décision D-2026-281

La Présidente de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2026-101 du conseil communautaire du 14 avril 2026 relative au régime de délégation au Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2023-131 du 4 juillet 2023 adoptant le passage au référentiel M57 détaillé au 1er janvier 2024 pour les budgets de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais gérés en M14 auparavant ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2026-009 du 3 février 2026 relative au vote du budget ;
- **Vu** l'arrêté de la Présidente n°A-2026-17 du 21 avril 2026 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Pascal LAGOGUÉE, vice-président, pour traiter des affaires relatives aux finances et budget ;
- **Considérant** la nécessité de disposer des crédits suffisants au compte 1641 « Emprunts en euros » afin d'assurer le règlement des échéances d'emprunt ;

DECIDE

ARTICLE 1 : d'autoriser les virements de crédits suivants :

BUDGET PRINCIPAL CA2B			
DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitre - fonction	Article	Libellé	Montant
16 - 01	1641	Emprunts en euros	13 000,00 €
81804 - 020	2188	Autres	-13 000,00 €
TOTAL			0,00 €

ARTICLE 2 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 30/09/2026

Le Président,
Monsieur Pascal LAGOGUÉE

Transmis en préfecture le - 6 OCT. 2026

Notifié ou publié le - 6 OCT. 2026

La Présidente,
-certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
-informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.

